

**La présentation des budgets
des Fabriques d'église lors
de la réunion du GEFELeuze
ce 26 août 2025**



Chaque année, le budget de la Fabrique d'église de chaque clocher doit être rentré au plus tard le 30 août auprès des deux tutelles, la Ville de Leuze et l'Evêché de Tournai. Ce cadre est défini par la Loi.

Procédure

Dans notre unité pastorale, et suivant en cela les recommandations épiscopales soutenues par les responsables de l'Administration communale, nous procédons en trois étapes :

① La première consiste en la **préparation du budget par le trésorier de chaque Fabrique d'église**, préparation qui est alors discutée lors d'une réunion au cours de laquelle la Fabrique concernée approuve ou corrige la préparation qui lui est proposée ; cette première étape réalisée, chaque trésorier transmet ce projet approuvé à Patrick Demeulenaere, animateur du groupement des Fabriques (voir

plus loin) qui constitue alors un tableau de synthèse reprenant les budgets proposés par les dix Fabriques d'église de notre unité pastorale (entité), ainsi que leur analyse sous forme de comparaisons et graphiques.

② La deuxième étape est la **réunion du GEFELeuze (= Groupement des Fabriques d'Eglise de l'Entité de Leuze)** : chaque Fabrique délègue son Président et/ou son Trésorier ; l'animateur du GEFELeuze est Patrick Demeulenaere ; sont bien entendu présents l'Echevin délégué aux Cultes qui est aujourd'hui le Bourgmestre H. Cornillie et le Curé qui préside le Groupement ; cette réunion s'est tenue ce 26 août en présence des représentants de nos Fabriques d'église (sauf Tourpes) ; les budgets ont été présentés, et analysés oralement par P. Demeulenaere ; les fabriciens ont ensuite pu apporter leurs

commentaires. M. le Bourgmestre a posé quelques questions d'éclaircissement de façon à avoir à sa disposition tous les éléments nécessaires pour présenter ces budgets à ses collègues des Collège et Conseil communaux. Les fabriciens ont pu également interagir avec M. le Bourgmestre pour ce qui concerne les éventuels travaux à réaliser sur nos églises ; la réunion s'est passée de façon constructive.

③ La troisième étape est la **réunion de chaque Fabrique d'église entre le 26 et le 30 août** afin d'acter les budgets ainsi discutés lors de la réunion du GEFELeuze, et les déposer auprès des deux tutelles, la Ville et l'Evêché, au plus tard le 30 août.

Quelques chiffres globaux (pour les 10 églises de l'entité)

Les recettes ordinaires (essentiellement les fermages et fondations, les produits des troncs et droits sur les funérailles et mariages) **et extraordinaires** (essentiellement les excédents des exercices précédents) **s'élèvent à 68.512,76 €.**

Les dépenses ordinaires (ce qui est nécessaire à la célébration du culte y compris combustibles de chauffage, électricité, achat et

entretien des vêtements, linges, mobiliers ; les traitements des membres du personnel (organistes, sacristains, personnes assurant le nettoyage) ; les petits travaux aux bâtiments en ce compris les appareils de chauffage, d'éclairage, les cloches, les orgues ; tous les frais incompressibles : taxes, impôts, assurances, précomptes, Sabam, Repobel, secrétariats sociaux, médecine du travail...) **et extraordinaires** (aucun) **se montent à 199.566,62€.**

Selon la Législation en vigueur, la différence entre les recettes et les dépenses est compensée par le « supplément communal » qui sera donc pour 2026 de 130.553,86 €, légèrement inférieur à celui de 2025.

A noter l'évolution de ces « suppléments communaux » : en 2014, le supplément communal était de 130.495,78 € ; en 2025, 130.553,86 €, soit un quasi statu-quo et ce malgré toutes les difficultés économiques et les augmentations du coût de la vie de ces 10 dernières années ! Une preuve supplémen-taire, si besoin était, de la gestion intelligente réalisée durant toutes ces années par les Fabriques d'église en

collaboration avec les
Responsables communaux.

Echanges

M. le Bourgmestre a remercié les
Fabriciens pour leur bonne
gestion et le souci de travailler au
mieux en concertation avec
l'Autorité communale.

Plusieurs questions et ou
suggestions ont été ensuite
discutées ; j'en retiens trois :

① M. le Bourgmestre a confirmé
qu'il était malheureusement
impossible à la Ville de lancer un
chantier de restauration de
l'église de Chapelle-à-Wattines.

M. Fernand Dubrunfaut, fidèle et
dévoué trésorier de la Fabrique
de Chapelle-à-Wattines, écrivait
ce 31 septembre sur la page
Facebook du village : « *Lors de la
dernière réunion des Fabriques
d'Eglise ce mardi 26, notre
bourgmestre a réaffirmé qu'il
était impossible d'assumer les
réparations nécessaires à sa
réouverture. Notre église sera
donc sans doute désacralisée et...
vendue ? Démolie ? Par contre, il
s'est dit prêt à investir dans la
grotte Notre-Dame de Lourdes
pour que des célébrations
puissent continuer à y être
célébrées, notamment durant la
belle saison. Encore faut-il qu'il y*

*ait des demandes en ce sens de la
part des Chapellois, et une
assemblée relativement
importante... »*

Je rejoins pleinement l'analyse de
M. Dubrunfaut : nous sommes
très heureux si la Ville de Leuze
peut nous aider à entretenir,
sécuriser et embellir la Grotte
Notre-Dame de Lourdes, mais
faut-il encore que ce lieu
symbolique attire les fidèles lors
des célébrations de mai à août...
Malheureu-vement, cette année,
les assemblées étaient très
clairsemées ; selon les statistiques
de notre Sacristine, en 2024, 303
personnes avaient participé aux
célébrations (du 1^{er} mai au 31
août), pour seulement 222 en
2025... Les gens crient au
scandale quand on envisage la
fermeture définitive d'une église
et sa désacralisation, mais les
mêmes ne participent pas aux
célébrations !... Il faut être
cohérent dans la vie...

② M. le Bourgmestre a ensuite
fait une proposition en vue de
réduire certains frais (secrétariats
sociaux, médecine du travail...) :
**pourquoi les employés
(organistes et sacristains/ines) et
ouvriers (nettoyeurs/ses) des
églises ne seraient-ils pas**

engagés par la Ville ? Une proposition qui a suscité des questions... La Fabrique de Chapelle-à-Oie s'est montrée intéressée. Sans doute faudra-t-il, en concertation avec le service juridique (SAGEP) de l'Evêché de Tournai, étudier cette proposition en détails sur le plan légal mais également structurel et pratique, avant de prendre décision...

③ La Fabrique d'église de Thieulain, via son Président (M. Vivier) et son Trésorier (M. Vandaele) ont ensuite annoncé que **la Fabrique d'église de Thieulain souhaitait la fusion de la paroisse de Thieulain avec celle de Leuze**, et donc la dissolution de la Fabrique d'église de Thieulain dont le service serait alors repris par celle de Leuze. Nous en avons pris note. Il s'agit

bien entendu d'une demande qui doit être examinée par plusieurs instances avant une décision de l'Evêque de Tournai : la Fabrique d'église de Leuze, l'Administration communale de Leuze, l'Evêché de Tournai, le Ministre des Pouvoirs locaux. La demande de Thieulain a été entendue et une réponse sera donnée après étude.

Conclusion de la réunion

La réunion s'est achevée vers 22h. Je tiens à remercier tous les Fabriciens pour cette très bonne gestion de nos églises malgré les difficultés de notre temps. Je remercie aussi M. le Bourgmestre H. Cornillie pour ses propos apaisants quant aux budgets proposés.

Bon dimanche !

Chanoine Patrick Willocq

